

MASSENA PROPERTY

F O N C I E R E

MASSENA

Paris, le 7 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

F O N C I E R E

MASSENA

INITIÉE PAR

MASSENA PROPERTY

FILIALE DU GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL



PRÉSENTÉE PAR

CM=CIC Securities

PRIX DE L'OFFRE : 13,85 EUROS PAR ACTION FONCIÈRE MASSENA (COUPON DU DIVIDENDE 2011 DE 0,38 EURO PAR ACTION DÉTACHÉ)

DURÉE DE L'OFFRE : 10 JOURS DE NÉGOCIATION

Le présent communiqué, établi conjointement par les sociétés Masséna Property et Foncière Masséna, est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 2° et 3° et de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

Avis important

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Foncière Masséna qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant le jour de clôture de l'offre publique de retrait à la société Masséna Property moyennant une indemnisation de 13,85 euros par action Foncière Masséna, nette de tous frais.

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 5 juin 2012, apposé le visa n°12-241 en date du 5 juin 2012 sur la note d'information conjointe aux sociétés Masséna Property et Foncière Masséna relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les titres Foncière Masséna non encore détenus par les entités du groupe des Assurances du Crédit Mutuel agissant de concert.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, des sociétés Foncière Masséna et Masséna Property ont été déposées auprès de l'AMF le 6 juin 2012.

La note d'information conjointe aux sociétés Masséna Property et Foncière Masséna visée par l'AMF ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de Foncière Masséna et de Masséna Property sont disponibles sur les sites Internet de Foncière Masséna (www.fonciere-massena.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Foncière Masséna
42, rue des Mathurins
75008 Paris

Masséna Property
34 rue du Wacken
67000 Strasbourg

CM-CIC Securities
Département Corporate
6, avenue de Provence
75441 Paris Cedex 09

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Masséna Property et Foncière Masséna déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des règles locales qui lui sont applicables.

A propos de Foncière Masséna (www.fonciere-massena.com) :

Cotée au compartiment B d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext, Foncière Masséna est une société foncière cotée. La Société est le véhicule d'investissement immobilier du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Au 31 décembre 2011, le patrimoine de Foncière Masséna était composé de 126 immeubles répartis entre 3 classes d'actifs : bureaux, commerces et résidentiel. Le portefeuille, d'une valeur de 1 036 M€, représentait une surface de plus de 300 000 m².

Compartiment B d'Euronext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext - ISIN : FR0000037210

Mnémonique : SOCM

Relation Investisseurs :

NewCap.
Emmanuel HUYNH / Dusan ORESANSKY
fonciere-massena@newcap.fr
Tél : 01 44 71 94 94

Foncière Masséna
Olivier CHARDONNET / Stéphanie METAIREAU
fonciere-massena@acm.fr
Tél. : 01 44 71 55 30



Contact presse
Foncière Masséna
Brigitte FROHLICH
frohlibr@acm.fr
Tél. : 01 44 71 52 61